



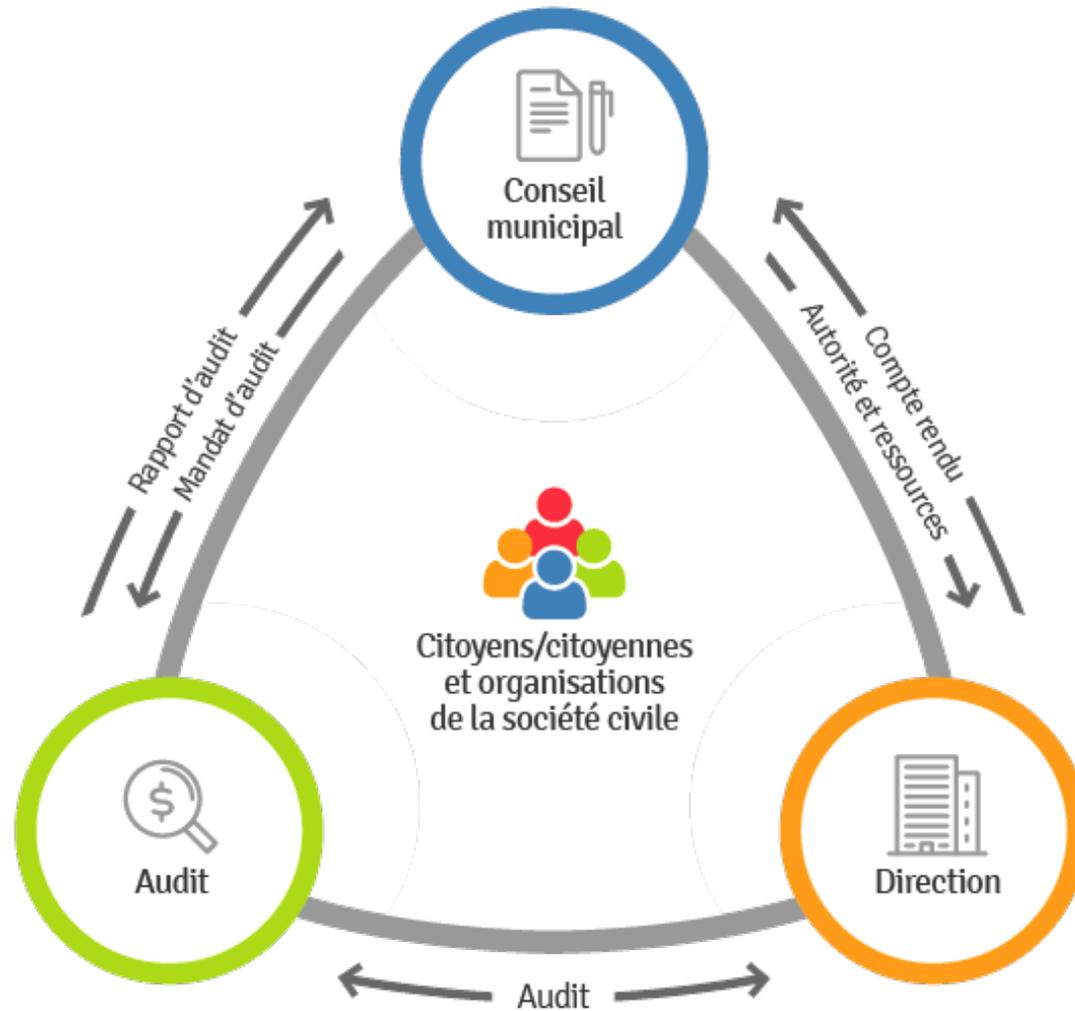
FONDATION CANADIENNE
POUR L'AUDIT ET
LA RESPONSABILISATION

Les audits municipaux : rôle des conseillers municipaux et activités de surveillance

Le 15 février 2022

Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation

Une organisation à but non lucratif qui se consacre au renforcement de l'audit et de la responsabilité du secteur public.



Renforcement des capacités

Formation

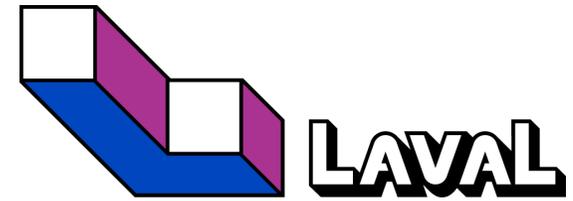
Recherche

Consultation

Programme international



FONDATION CANADIENNE
POUR L'AUDIT ET
LA RESPONSABILISATION



Présentation du rôle du comité de vérification

Sandra Desmeules,
Membre du comité exécutif



FONDATION CANADIENNE
POUR L'AUDIT ET
LA RESPONSABILISATION

Historique et contexte

- L'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes* («LCV»)
- Le comité de vérification de la ville de Laval a été mis en place en 2010
- En 2018, le conseil a procédé à la révision du mandat du comité de vérification



Le rôle et les responsabilités du comité de vérification

- Le comité a un rôle général de **surveillance et de reddition de comptes financière**.
- Il a un rôle unique. Il a **la responsabilité déléguée par le Conseil municipal** de surveillance de la gestion des risques financiers, des finances et du suivi des recommandations de la Vérificatrice générale et de l'auditeur externe.
- Le comité de vérification a donc un rôle important à jouer à l'égard des recommandations de la vérificatrice générale et de l'auditeur.
- Attention, le comité n'a pas le mandat de surveillance des finances dans son ensemble, de la planification financière et du budget.

Le rôle et les responsabilités du comité de vérification (suite)

- Au nom du Conseil municipal, il procède notamment à l'examen
 - Des états financiers et des résultats des travaux des auditeurs
 - Des travaux d'audit de performance et autres sujets d'information présentés dans le rapport annuel de la Vérificatrice générale.
- Le comité va
 - Obtenir l'assurance que la direction a des processus efficaces de contrôle et de gestion des risques
 - Faire le suivi de la mise en œuvre des plans d'action en réponse aux recommandations de ces derniers.



On dit souvent...

Le nez dans la cuisine, mais pas les mains
à la pâte!



FONDATION CANADIENNE
POUR L'AUDIT ET
LA RESPONSABILISATION

Les acteurs impliqués dans le bon fonctionnement du comité de vérification

- Appuie le Conseil municipal dans son rôle de contrôle de la gestion fonds publics et procède aux audits des états financiers
- Participe à la réalisation de la mission de la VG et des auditeurs



- S'assure que l'information financière de la ville reflète correctement la situation financière de la ville
- Prépare les états financiers, met en œuvre des contrôles efficaces en matière d'information financière

Source : secrétariat à la gouvernance



FONDATION CANADIENNE
POUR L'AUDIT ET
LA RESPONSABILISATION

Les mesures que nous mettons en place pour s'assurer du travail de la Vérificatrice générale

- S'assurer et garantir l'indépendance de la Vérificatrice générale envers l'administration de la ville.
- Donner les moyens et les ressources pour que celle-ci dispose d'une équipe compétente et expérimentée.
- Accroître la compréhension du rôle de la Vérificatrice générale envers la population et l'administration.
- Accroître le niveau d'engagement de l'administration municipale envers la Vérificatrice générale.



Les avantages de la mise en place d'un comité d'audit

- Le comité nous permet de veiller à la mise en œuvre des recommandations de la Vérificatrice générale.
- Un outil essentiel dans la gestion efficace des ressources et des fonds publics.
- Nous pousse continuellement à nous questionner sur nos pratiques et nos façons de faire.
- Nous pousse vers l'excellence!





Montréal 

Les audits municipaux : le rôle des dirigeants municipaux et le modèle de la Ville de Montréal



Serge Lamontagne, directeur général de la Ville de Montréal



FONDATION CANADIENNE
POUR L'AUDIT ET
LA RESPONSABILISATION

Structure de gouvernance de l'audit de Montréal

Citoyennes et citoyens

Mairesse

Conseil municipal et conseil d'agglomération

Conseils et élu-e-s

Commissions sur les finances et l'administration

Commission sur l'inspecteur général

Commission sur l'examen des contrats

Comité exécutif et présidente du CE

Auditeurs

Vérificatrice générale

Inspectrice générale

Comité d'audit (comité de vérification)

Dirigeants

Directeur général

Directeur des finances et trésorier

Contrôleur général

Le rôle joué par le comité d'audit de Montréal

Constitué en conformité avec l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes

Adoption de la **charte** du comité par le conseil

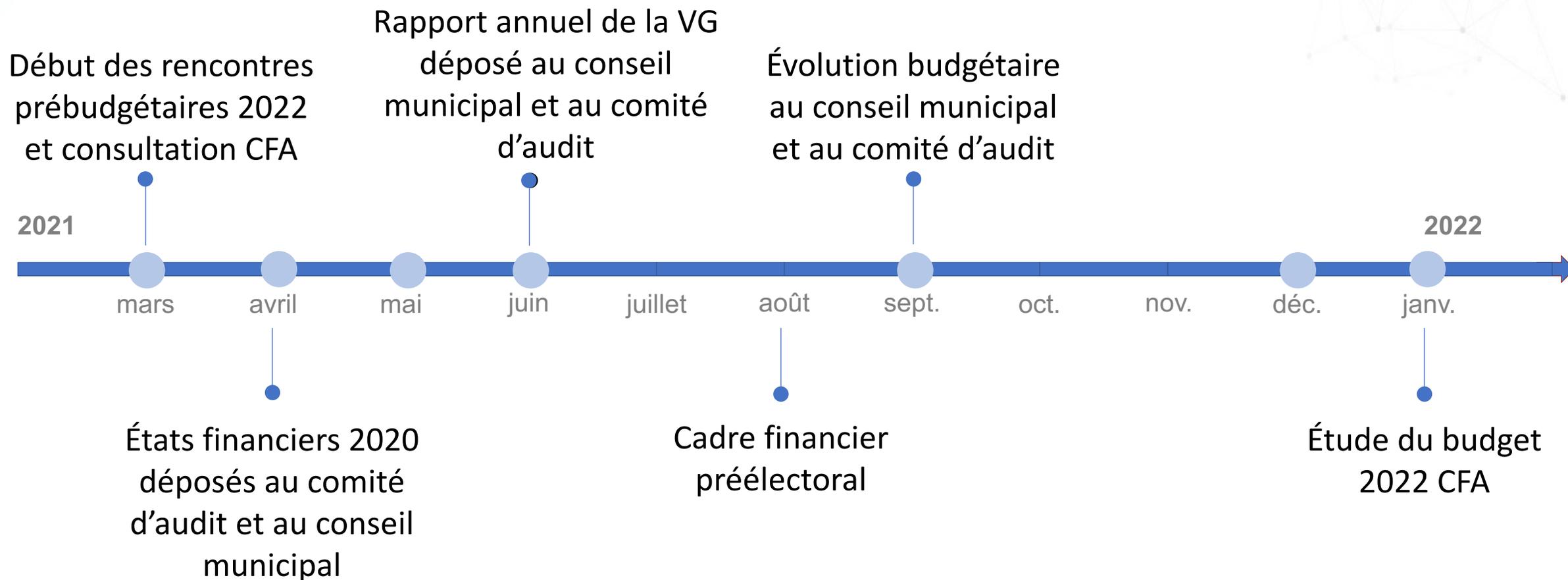
Composé de **8 membres** :

- **3 membres indépendants**, dont la présidence
Compétences requises : audit des états financiers, audit interne, audit de performance, comptabilité et finances municipales
- **3 personnes élues** du conseil municipal
- **2 personnes élues** représentant les villes liées

Le comité d'audit traite :

- **d'éléments financiers**, dont la recommandation des états financiers avant leur dépôt au conseil municipal
- **d'audit et d'optimisation** avec la vérificatrice générale, dont l'étude de son rapport annuel après son dépôt au conseil
- **de risques et de contrôle interne** avec le contrôleur général

Un processus transparent tout au long de l'année





**Commission
municipale**

Québec 

L'audit municipal à la CMQ/VG municipaux



Vicky Lizotte



FONDATION CANADIENNE
POUR L'AUDIT ET
LA RESPONSABILISATION

PLAN

- 1. L'audit municipal à la CMQ/VG municipaux**
 - Rappel du champ de compétences en matière d'audit
 - Ce que n'est pas un audit
- 2. Rôle du VP à la vérification de la CMQ / VG de la Ville**
- 3. Attentes vis-à-vis du Conseil municipal**
- 4. Ressources (site web, etc.) et annexe**



L'audit municipal à la CMQ / VG municipaux



- **Les audits dans les différents paliers de gouvernements ne sont pas nouveaux:**
 - Au gouvernement fédéral → Bureau du vérificateur général du Canada
 - Au gouvernement du Québec → Vérificateur général du Québec
 - 10 villes de 100 000 habitants et plus → Vérificateur général de la Ville
- **Municipalités de moins de 100 000 habitants → Commission municipale du Québec (exception particulière pour les audits de performance dans les municipalités de 10 000 à 99 999 habitants) avec la sanction du PL 155 en avril 2018**



FONDATION CANADIENNE
POUR L'AUDIT ET
LA RESPONSABILISATION

L'audit municipal à la CMQ / VG municipaux



- **Audit de conformité** : *activités et opérations conformes aux lois, politiques et directives applicables*
- **Audit de performance** : *ressources utilisées avec efficacité, efficience et économie, incluant l'audit de conformité applicable (exception pour certaines municipalités de 10 000 à 99 999 habitants)*
- **Audit des états financiers (et de certaines autres informations incluses au rapport financier) *** ne s'applique pas aux municipalités de moins de 100 000 habitants*****
 - de la Ville
 - des organismes du périmètre comptable de la Ville (par ex. société de transport, société municipale d'habitation)
 - de d'autres organismes répondant à des critères particuliers (LCV art 107.7)



L'audit municipale à la CMQ / VG municipaux (suite)



- Un audit **NE PEUT** remettre en cause le **bien-fondé des politiques et des objectifs** des municipalités et organismes audités.
- De plus, un audit n'est pas:
 - un **diagnostic organisationnel** visant notamment à évaluer « l'état de santé général » d'une municipalité sur divers aspects de sa gestion comme les relations de travail, la culture au sein d'une municipalité.
 - un service de **redressement** ni un service **conseil**.
 - une **certification** ISO ni un agrément (accréditation)
 - un outil pour détecter ou réprimer diverses infractions associées à la **corruption**, à la **collusion** et à la **fraude**.



Rôle du vice-président(e) à la vérification de la CMQ / Vérificateur(trice) général de la Ville



- **Indépendance vis-à-vis le Conseil municipal**
 - Émettre son opinion d'auditeur indépendant sur les états financiers de la Ville
 - Seulement pour les 10 vérificateurs généraux des villes de 100 000 habitants et plus
 - Pour les municipalités de moins de 100 000 habitants, la loi impose cette responsabilité à un vérificateur externe et non à la CMQ)
 - Présenter un portrait juste et objectif en lien avec la gestion de la Ville et de la conformité des différentes lois, règlements, politiques et directives à respecter



FONDATION CANADIENNE
POUR L'AUDIT ET
LA RESPONSABILISATION

Rôle du vice-président(e) à la vérification de la CMQ / Vérificateur(trice) général de la Ville



- **À la suite de son audit, informer et formuler des recommandations au Conseil municipal, notamment sur différents aspects liés à la gestion financière et aux opérations**
 - Entre autres :
 - ✓ le degré de maîtrise des activités par le Conseil municipal et par son administration
 - ✓ la rigueur de la gestion des différents actifs et infrastructures
 - ✓ la suffisance et la qualité de la reddition de comptes



FONDATION CANADIENNE
POUR L'AUDIT ET
LA RESPONSABILISATION

Rôle du vice-président(e) à la vérification de la CMQ / Vérificateur(trice) général de la Ville



- À titre d'exemple, son rôle est intrinsèquement lié à la viabilité financière de la municipalité, laquelle est présumément atteinte lorsque cette dernière :
 - offre un niveau de service qui est cohérent avec la capacité de payer de ses citoyens ;
 - est en mesure de garder ses infrastructures en bon état tout au long de leur cycle de vie ;
 - dispose de réserves financières ou d'une capacité d'emprunt suffisante pour entretenir ou remplacer ses infrastructures lorsque nécessaire



FONDATION CANADIENNE
POUR L'AUDIT ET
LA RESPONSABILISATION

Attentes vis-à-vis du Conseil municipal



- Que le Conseil municipal donne le ton ...
 - Qu'il prenne acte du rapport d'audit adressé à la municipalité, et que généralement, il en discute avec l'équipe d'audit pour bien cerner les différents enjeux
 - Que par sa gouvernance, il donne son appui au DG dans la recherche des moyens pour répondre aux recommandations (les moyens appartiennent à la municipalité, c'est du ressort de son autonomie et de sa gouverne, et non de celui de l'auditeur)





COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC



Bonifiez vos pratiques de gestion !

 cmq.gouv.qc.ca/rapports

Des rapports d'audit
particuliers
qui outillent **toutes**
les municipalités du Québec.

Commission
municipale
Québec 
La saine gestion au bénéfice de tous



FONDATION CANADIENNE
POUR L'AUDIT ET
LA RESPONSABILISATION

Ressources



- *Portrait des municipalités de moins de 100 000 habitants*
 - www.cmq.gouv.qc.ca/portrait
- Pour consulter tous les rapports d'audit publiés de la CMQ
 - www.cmq.gouv.qc.ca/rapports
- *Guide à l'intention des municipalités et des organismes municipaux audités*
 - https://www.cmq.gouv.qc.ca/contentFiles/files/guides/A12634_CMQ_Guide_EP1.pdf
- Capsule vidéo *Comprendre l'audit municipal*
 - <https://youtu.be/repoJWUBMeM>





Merci!

sclark@caaf-fcar.ca

**CANADIAN AUDIT
& ACCOUNTABILITY
FOUNDATION**

*Advancing public sector audit,
oversight and governance*



**FONDATION CANADIENNE
POUR L'AUDIT ET
LA RESPONSABILISATION**

*Faire avancer l'audit, la surveillance et la
gouvernance dans le secteur public*